

Déclaration d'accessibilité

Le site Amicale des Experts est hébergé par la Macif. La Macif s'engage à rendre ses sites et applications accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, le [schéma pluriannuel d'accessibilité](#) numérique Macif et son [plan d'action](#) sont disponibles. Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site [Amicale des Experts](#).

État de conformité

Le site [Amicale des Experts](#) n'est pas en conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité . Les non-conformités et exemptions sont énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité au RGAA 4.1 réalisé par la société [Temesis](#) révèle que :

43,14 % des critères RGAA sont respectés.

Dans le détail :

- Nombre de critères conformes : **22**
- Nombre de critères non applicables : **55**
- Nombre de critères non conformes : **29**

Contenus non accessibles

Non-conformité

1.2 Chaque image de décoration est-elle correctement ignorée par les technologies d'assistance ?

2.1 Chaque cadre a-t-il un titre de cadre ?

3.1 Dans chaque page web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la couleur. Cette règle est-elle respectée ?

3.3 Dans chaque page web, les couleurs utilisées dans les composants d'interface ou les éléments graphiques porteurs d'informations sont-elles suffisamment contrastées (hors cas particuliers) ?

4.8 Chaque média non temporel a-t-il, si nécessaire, une alternative (hors cas particuliers) ?

6.1 Chaque lien est-il explicite (hors cas particuliers) ?

7.1 Chaque script est-il, si nécessaire, compatible avec les technologies d'assistance ?

7.3 Chaque script est-il contrôlable par le clavier et par tout dispositif de pointage (hors cas particuliers) ?

7.5 Dans chaque page web, les messages de statut sont-ils correctement restitués par les technologies d'assistance ?

8.2 Pour chaque page web, le code source généré est-il valide selon le type de document spécifié (hors cas particuliers) ?

8.6 Pour chaque page web ayant un titre de page, ce titre est-il pertinent ?

8.7 Dans chaque page web, chaque changement de langue est-il indiqué dans le code source (hors cas particuliers) ?

8.9 Dans chaque page web, les balises ne doivent pas être utilisées uniquement à des fins de présentation. Cette règle est-elle respectée ?

9.1 Dans chaque page web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?

9.2 Dans chaque page web, la structure du document est-elle cohérente (hors cas particuliers) ?

9.3 Dans chaque page web, chaque liste est-elle correctement structurée ?

10.2 Dans chaque page web, le contenu visible porteur d'information reste-t-il présent lorsque les feuilles de styles sont désactivées ?

10.3 Dans chaque page web, l'information reste-t-elle compréhensible lorsque les feuilles de styles sont désactivées ?

10.4 Dans chaque page web, le texte reste-t-il lisible lorsque la taille des caractères est augmentée jusqu'à 200%, au moins (hors cas particuliers) ?

10.5 Dans chaque page web, les déclarations CSS de couleurs de fond d'élément et de police sont-elles correctement utilisées ?

10.7 Dans chaque page web, pour chaque élément recevant le focus, la prise de focus est-elle visible ?

10.10 Dans chaque page web, l'information ne doit pas être donnée par la forme, taille ou position uniquement. Cette règle est-elle implémentée de façon pertinente ?

11.1 Chaque champ de formulaire a-t-il une étiquette ?

11.9 Dans chaque formulaire, l'intitulé de chaque bouton est-il pertinent (hors cas particuliers) ?

11.10 Dans chaque formulaire, le contrôle de saisie est-il utilisé de manière pertinente (hors cas particuliers) ?

11.13 La finalité d'un champ de saisie peut-elle être déduite pour faciliter le remplissage automatique des champs avec les données de l'utilisateur ?

12.6 Les zones de regroupement de contenus présentes dans plusieurs pages web (zones d'en-tête, de navigation principale, de contenu principal, de pied de page et de moteur de recherche) peuvent-elles être atteintes ou évitées ?

12.7 Dans chaque page web, un lien d'évitement ou d'accès rapide à la zone de contenu principal est-il présent (hors cas particuliers) ?

12.8 Dans chaque page web, l'ordre de tabulation est-il cohérent ?

Contenus non soumis à obligation d'accessibilité

Certains contenus sont exemptés de l'obligation d'accessibilité et se situent hors champ de l'obligation légale :

1. Les fichiers disponibles dans des formats bureautiques publiés avant le 23 septembre 2018, sauf s'ils sont nécessaires à l'accomplissement d'une démarche administrative relevant des tâches effectuées par l'organisme concerné ;
2. Les contenus audio et vidéo préenregistrés, y compris ceux comprenant des composants interactifs, publiés avant le 23 septembre 2020 ;
3. Les contenus audio et vidéo diffusés en direct, y compris ceux comprenant des composants interactifs ;
4. Les cartes et les services de cartographie en ligne, sous réserve que, s'agissant des cartes destinées à fournir une localisation ou un itinéraire, les informations essentielles soient fournies sous une forme numérique accessible ;
5. Les contenus de tiers qui ne sont ni financés ni développés par l'organisme concerné et qui ne sont pas sous son contrôle ;
6. Les reproductions de pièces de collections patrimoniales qui ne peuvent être rendues totalement accessibles en raison :
 - a. Soit de l'incompatibilité des exigences en matière d'accessibilité avec la préservation de la pièce concernée ou l'authenticité de la reproduction notamment en termes de contraste ;
 - b. Soit de l'indisponibilité de solutions automatisées et économiques qui permettraient de transcrire facilement le texte de manuscrits ou d'autres pièces de collections patrimoniales et de le restituer sous la forme d'un contenu compatible avec l'obligation d'accessibilité ;
7. Les contenus des intranets et des extranets publiés avant le 23 septembre 2019, jusqu'à ce que ces sites fassent l'objet d'une révision en profondeur ;
8. Les contenus des sites internet et des applications mobiles qui ne sont ni nécessaires à l'accomplissement d'une démarche administrative active ni mis à jour ou modifiés après le 23 septembre 2019, notamment les archives.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 15 mars 2024.

Les analyses ont été effectuées sur l'échantillon de pages suivant :

1. Accueil [\[url\]](#)
2. Authentification [\[url\]](#)
3. Création de compte [\[url\]](#)
4. Accessibilité (absente lors de l'audit) [\[url\]](#)
5. Mentions légales [\[url\]](#)
6. Aide [\[url\]](#)
7. Recherche [\[url\]](#)
8. Créer un nouveau post [\[url\]](#)
9. Modifier profil [\[url\]](#)
10. Annuaire [\[url\]](#)
11. Agenda [\[url\]](#)

Technologies utilisées pour la réalisation du site web

- HTML
- CSS
- Javascript

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

[Envoyer un message](#) à l'amicale des experts ou écrivez-nous à l'adresse indiquée dans nos [mentions légales](#).

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Écrire un message au Défenseur des droits

(<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)

Contactez le délégué du Défenseur des droits dans votre région

(<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)

Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :

Défenseur des droits

Libre réponse 71120

75342 Paris CEDEX 07

Schéma pluriannuel d'accessibilité Macif

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

[Consulter le schéma pluriannuel d'accessibilité Macif](#)